

Communiqué de presse du 29/11/2004:

## **XBRL Belgique: une communication plus efficace des informations financières**

Le 22 novembre 2004, une nouvelle plateforme a vu le jour au siège de la Banque nationale de Belgique. Son objectif sera de favoriser en Belgique l'usage de l'"eXtensible Business Reporting Language" (XBRL), un outil de standardisation et d'optimisation d'échange d'information financière.

Le principe du langage XBRL consiste à identifier de façon unique chaque information (p.ex.: "Fonds propres") dans un dictionnaire appelé taxonomie. Cette information répertoriée de manière structurée peut ensuite être reconnue, traitée et présentée sous différentes formes selon le type d'utilisation souhaité (p.ex.: comptes annuels ou déclaration fiscale).

La flexibilité d'XBRL permet en outre de faire appel à plusieurs référentiels définis dans des taxonomies distinctes (p.ex.: "référentiel comptable belge" et "normes IAS/IFRS").

La plateforme belge a été créée sous la forme d'une asbl sur l'initiative de huit instances étroitement concernées par le reporting financier. Quatre d'entre elles sont proches des entreprises qui doivent fournir les données: l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, l'Institut Professionnel des Comptables et des Fiscalistes Agréés, l'Institut des Reviseurs d'entreprises et l'Association belge des Banques qui sont également des utilisateurs de données importants. L'Etat est représenté par le Service Public Fédéral Finances. Les trois autres promoteurs peuvent être considérés comme "régulateurs": la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), la Banque nationale de Belgique (BNB) et la Commission des Normes Comptables.

Par cette initiative, la Belgique concrétise une évolution internationale à l'égard de l'usage de XBRL comme standard ouvert d'échange de données financières.

Lors de la Conférence internationale XBRL qui s'est tenue à Bruxelles du 15 au 18 novembre dernier sur le thème "*Financial Reporting Goes Global: XBRL and IFRS Working Together*"<sup>1</sup>, il est apparu clairement que XBRL s'impose progressivement comme un standard d'échange d'information financière au niveau mondial et tout particulièrement en Europe. Un facteur important de sa progression est son adéquation particulière à l'Internet.

Parce qu'une telle initiative doit pouvoir s'appuyer sur une base la plus large possible, il est important de rassembler autour de XBRL en général et du développement de taxonomies concrètes en particulier tous les participants désireux d'y apporter leur contribution. C'est l'objectif principal de XBRL Belgique.

Entretemps, le développement d'une taxonomie reprenant les éléments du droit comptable belge actuel est en cours. Elle devrait permettre à partir de 2007 le dépôt au format XBRL des comptes annuels statutaires de la plupart des entreprises belges auprès de la BNB. Dans la mesure où les producteurs de logiciels comptables utilisés par les entreprises seront associés au projet pour la conversion de leurs produits vers XBRL, le passage ne devrait poser aucun problème aux entreprises belges déposantes.

En outre, la CBFA est à l'origine du développement d'une taxonomie IAS/IFRS qui permettra aux institutions de crédit de fournir les informations au régulateur au format XBRL. Enfin, le Service Public Fédéral Finances envisage d'utiliser XBRL pour faciliter les échanges d'information entre institutions, notamment pour les comptes annuels dans le cadre des déclarations fiscales des entreprises.

XBRL Belgium s'inscrit comme asbl ouverte à toute entreprise ou organisation désireuse de participer à une meilleure circulation de l'information financière. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : [xbnl.be@nbb.be](mailto:xbnl.be@nbb.be)

---

<sup>1</sup> Voir <http://www.xbrl-eu.org>